

## Renseignements utiles :

Centrale nucléaire de Tihange  
Service Sûreté Nucléaire / Protection Physique - Accès  
Avenue de l'Industrie, 1  
4500 Tihange  
cnt.acces@electrabel.com  
Tél. : +32 (0) 85/24.34.88  
Fax : +32 (0) 85/24.34.87

Informations complémentaires sur <http://www.electrabel.be>

- > Allez vers "notre entreprise"
- > Fournisseur Electrabel
- > Choix de la langue
- > Conditions
- > Conditions générales et spécifiques (Production)
- > Tihange



Il est interdit d'entrer sur le site avec :

- un GSM, même sans appareil photo
- un ordinateur pourvu d'une webcam
- un appareil photo

Editeur responsable : Dominique Szadliski - Avenue de l'Industrie, 1 - 4500 Tihange

# FORMALITÉS D'ACCÈS

## Pour un visiteur



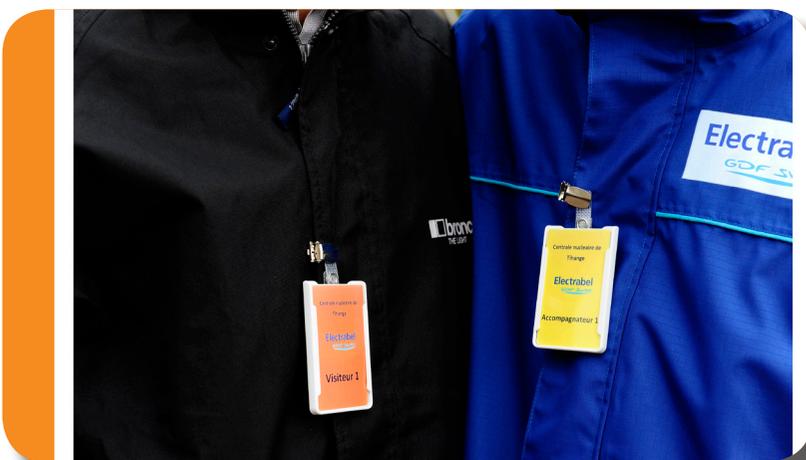
# Formalités d'accès pour un visiteur



## Attention

- Un visiteur ne peut pas effectuer d'acte technique.  
Remarque : si vous devez effectuer un acte technique référez-vous au document « Accès d'un travailleur devant accéder en zone nucléaire » ou au document « Formalités d'accès pour un travailleur hors zone nucléaire ».
- Un visiteur doit avoir plus de 18 ans.
- Un visiteur a une autorisation d'accès pour une journée (renouvelable dans les mêmes conditions).
- Un visiteur doit se conformer aux règles en vigueur sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et parking ainsi que dans les locaux.

NB : Ce document ne concerne pas les autorisations d'accès pour un groupe de visiteurs, les personnes qui représentent les autorités ou les personnes devant avoir accès au périmètre P4 (ex : salles de commandes). Si c'est votre cas, prenez contact avec le bureau des accès .



## Conditions légales d'accès dans les installations

Pour accéder au périmètre technique P2, une habilitation ou une attestation de sécurité est

### **OBLIGATOIRE.**

Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.

## Quelques jours avant votre visite :

- Prenez rendez-vous avec votre correspondant Electrabel qui vous prendra en charge durant votre visite.
- Procurez-vous son numéro de téléphone qui vous permettra de confirmer votre arrivée sur le site.
- Demandez à votre correspondant Electrabel de communiquer le jour et l'heure de votre arrivée via le mail CNT Accés.

## Lors de votre arrivée à la centrale :

- Garez votre véhicule sur le parking extérieur :
  - Il ne vous est pas permis d'entrer avec votre véhicule sur le site
  - Respectez les zones de stationnement
- Au rez-de-chaussée du bâtiment des accès :
  - Donnez le nom de votre correspondant Electrabel
  - Présentez votre carte d'identité / passeport
  - Donnez votre numéro de plaque d'immatriculation (pour des raisons de sécurité).

Vous recevrez un badge visiteur ainsi qu'un formulaire d'autorisation d'accès visiteur sur lequel figurent les règles concernant le plan interne d'urgence. Vous devrez signer ce document pour prise de connaissance.

Ces formalités peuvent prendre un certain temps.

## Avant de quitter le site :

- Faites signer le document « Autorisation d'accès du visiteur » par votre correspondant Electrabel.
- Au guichet du bâtiment des accès :
  - Remettez votre badge d'accès en échange de votre carte d'identité.
  - Reprenez votre GSM, votre ordinateur et/ou appareil photo s'ils sont déposés à la consigne.